

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN QUIVRON - Eric ZAJDA - Guy PLOUVIER.

PROCURATION :

Isabelle MARIAGE donne procuration à Michel PETILLON
Chantal VANOVERMEIR donne procuration à Annick CASTELEIN
Patrick BOSSUT donne procuration à Rodrigue DESMET
Claudie RIUS donne procuration à Sylvain LAMBLIN
Hervé DELVAS donne procuration à Bruno ACKOU
Pierre GUILLEMAUT donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Peggy LAMBLIN donne procuration à Cathleen COPPIN QUIVRON

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux du 23 novembre 2010 & 21 décembre 2010*

1.01 - Secours Populaire Français - Soutien d'urgence - Subvention exceptionnelle

Fin 2010, six mois d'aide alimentaire sont partis en fumée lors de l'incendie de l'entrepôt de la centrale départementale de collectage du Secours Populaire soit une perte de 6 millions d'euros de marchandise et d'un bâtiment nouvellement acquis d'un million d'euros. LMCU appelle ses communes membres à la solidarité. C'est pourquoi nous proposons d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Délibération adoptée.

1.02 - Politique municipale du sport et de l'activité physique - Création d'une Commission Extra municipale du Sport et de l'Activité Physique - CESAP

Depuis de nombreuses décennies, le sport est l'objet d'un fort engagement de la part de la ville mais aussi des clubs et de leurs équipes de bénévoles dévoués. Une nouvelle organisation politique sportive de la Ville de Roncq est aujourd'hui nécessaire. C'est pourquoi, il est proposé la création et l'installation d'une Commission Extra municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP). A la suite du scrutin, sont élus (au nombre de 6 - par ordre alphabétique) :

Antonio DA SILVA - Rodrigue DESMET - Jean-Jacques FERON - Sophie LAFRENOY - Thibault TELLIER - André VARLET

Délibération adoptée

1.03 - Requalification d'une 3^{ème} centralité - Maîtrise foncière - Acquisition des parcelles AL 429 (785 m²) et AL 692 (9315 m²) sur le site « Actival » - Autorisation donnée au Maire

L'ensemble immobilier dit « Actival 2 » pour une contenance d'environ 10 000 m² est une véritable opportunité pour le développement de notre commune notamment dans le projet de 3^{ème} centralité. Lors de notre Conseil Municipal du 22 décembre 2010, Monsieur le Maire nous a fait part d'un accord avec LMCU pour une cession gratuite en direction de notre commune. Il est donc demandé d'émettre un avis favorable à cette mutation foncière consentie à titre gratuit.

Délibération adoptée

1.04 - Modification du plan local d'urbanisme - Reclassement d'une zone à vocation industrielle (UE) en zone à vocation d'activités économiques diversifiées, limitant l'implantation de commerce (UGb) - Avis du Conseil Municipal

Notre rue des Dronckaert affiche aujourd'hui tout un secteur réglementé au Plan Local d'Urbanisme. Des difficultés de reconversion d'activités en place ont porté les services de la ville de Roncq à engager une réflexion avec LMCU sur une formule plus adaptée. Il est proposé un reclassement de la zone UE en zone UGb.

Délibération adoptée

1.05 - Union des syndicats d'assainissement du Nord (USAN) - Adhésion du syndicat intercommunal de la Libaude - Avis du Conseil Municipal

Lors de son comité syndical en date du 30 septembre 2010, l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) a examiné favorablement la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal de la Libaude pour les compétences 1 « Gestion Hydraulique des cours d'eau non domaniaux » et 2 « Gestion et représentation dans le schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). En application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) nous avons à statuer sur cette modification.

Délibération adoptée

-0-0-0-0-

Levée de séance à 20h35
CM-BD/LD fait le 25/02/2011